« Aux textes etc. », festival 2022

Les pré-inscriptions pour le festival de Théâtre amateur 2022 au Théâtre de Thouars sont lancées!

Le festival « Aux textes etc. » est organisé par l'association « S'il vous plait », Théâtre de Thouars / scène conventionnée. Il aura lieu du mercredi 8 juin au samedi 11 juin 2022 pour les troupes amateur.
Le festival fait parti du Réseau Départemental pour les Amateurs de Théâtre (RESEDAT). Ce festival propose une quinzaine de représentations données par les troupes inscrites.
La semaine sera agrémentée d'une rencontre d'auteur et d'une rencontre entre troupes organisée par le réseau Scènes amateur 79.
Il est ouvert à toutes troupes de théâtre amateur de tous départements. Il n'y a pas d'idée de compétition.
Les inscriptions seront possibles dans la limite des places disponibles. Voici nos critères :
- Dans l'idéal entre 50 et 60 minutes maximum
- Textes contemporains (ex : Grumberg...)
- Forme singulière très appréciée, notamment spectacle pour enfants le samedi après-midi.

Les pré-inscriptions s'effectuent auprès de Sandra Papagiorgiou (au 05.49.66.75.81. ou par mail sur sandra@theatre-thouars.com).

L'inscription à ce festival est gratuite. Toutefois, le respect des conditions d'inscription (au dos) est obligatoire. Merci de votre compréhension.

Comme chaque année, le festival « Aux textes etc. » a besoin de vous et c'est avec plaisir que nous accueillons les bénévoles qui souhaitent participer à cette aventure et à tous ses moments de convivialité. Nous recherchons notamment des bénévoles pour l'aide aux repas, à l'accueil du public, tenir notre buvette et héberger les troupes participantes, qui viennent de loin. N'hésitez pas à rejoindre notre équipe !

A très bientôt
L'équipe du Théâtre de Thouars.

RESEDAT
Le Réseau départemental pour les amateurs de théâtre

S'IL VOUS PLAIT
THEATRE DE THOUARS
Scène Conventionnée

DEUX-SÈVRES
UN BRIN D'AVANCE

Conditions de participation :

- REMUNERATION : Le Théâtre de Thouars ne rémunère pas les troupes ou ateliers venant se produire et ne finance pas les frais de déplacements.

- HEBERGEMENT : Pour les troupes venant de loin, nous pouvons lancer un appel aux personnes bénévoles qui peuvent proposer un hébergement. Pour cela merci de nous l'indiquer le plus rapidement possible.

- REPAS : Le premier repas est offert aux troupes participantes (sur réservation). Une restauration (payante) est possible sur place (sur réservation également).

- DUREE DU SPECTACLE : Les spectacles présentés ne doivent pas excéder 60 mn (voir fiche d'inscription).

- LIEUX DES REPRESENTATIONS : Le festival se déroulera au Théâtre de Thouars (5 bvd Pierre Curie- 79100 Thouars). Deux salles (scène principale et petite salle) seront équipées par des professionnels (équipe technique du Théâtre de Thouars) et bénéficieront des mêmes conditions d'accueil. Votre spectacle sera placé dans une de ces 2 salles en fonction de vos besoins techniques (qui seront évalués par nos techniciens)

- TECHNIQUE : Du point de vue technique, nous demandons à chaque troupe de nous définir aux mieux ses besoins en son et en lumière courant avril. Pour ceux qui possèdent des plans de feux et des conduites, merci de nous les transmettre rapidement. Toutefois, nous ne pourrons respecter vos demandes que dans la mesure du possible. En effet, comme il s'agit d'un festival, beaucoup de troupes joueront lors de ces 4 jours, et nous ne pouvons modifier l'implantation lumière entre le passage de chacune.

- REPETITION : Chaque troupe peut venir répéter la semaine précédent le festival (selon des horaires à définir avec nous et selon la disponibilité des salles). Cependant le décor ne peut être stocké au sein de notre théâtre par manque de place.

- ENTRE CHAQUE SPECTACLE : la durée entre chaque spectacle étant très courte, nous vous demandons de bien vouloir nous signaler si votre décor est assez important.

-CONVIVIALITE : Notre festival est basé sur la convivialité. Nous demandons aux troupes qui s'inscrivent de « jouer le jeu » et d'être présent pendant le festival pour aller voir les autres troupes jouer et participer à la dynamique de ces quelques jours.

- ASSURANCE : une convention, établie par le théâtre, sera à signer avant le festival. Vous devez également disposer d'une assurance en responsabilité civile pour pouvoir être accueilli.